



Comme cela est clairement indiqué sur la licence elle-même, celle-ci est unique pour toutes les commissions fédérales. Son tarif est également le même pour toutes et tous. Dans le cas où une commission eau douce, départementale ou régionale, a un besoin de financement pour un championnat ou une grande épreuve départementale ou régionale, elle doit fixer un montant d'engagement à ces championnats ou épreuves, et non pas majorer le prix de la licence. Cet engagement existe déjà pour toutes les participations aux concours et challenges divers ainsi que pour les championnats et grandes épreuves nationales.

### • Particularités 2021

Afin de faire une bonne transition 2020 🇫🇷 2021, compte tenu de la faible activité de la commission eau douce en 2020 le comité directeur propose de retourner vers les commissions Eau Douce départementales :

- Une ristourne exceptionnelle de 19€ sur toutes les licences des majeurs masculins souscrites en 2020,
- Une ristourne exceptionnelle de 45€ sur toutes les licences des majeures féminines souscrites en 2020,
- Une ristourne exceptionnelle de 15€ sur toutes les licences des mineurs souscrites en 2020.
- **Pour être applicables, ces propositions doivent être actées dans le cadre des votes de la prochaine AG du 24 janvier 2021.**

L'objectif est bien entendu que les commissions départementales Eau Douce qui gèrent le renouvellement des licences rétrocèdent ces ristournes exceptionnelles aux licenciés de la commission Eau Douce de 2020 à l'occasion de la reprise de licence 2021, en aucun cas il ne doit y avoir un remboursement direct.

**Le montant restant des pêcheurs ayant cotisés en 2020 qui ne renouvèleraient pas leur licence en 2021 restera dans les caisses de la commission Eau Douce du CD.**

**Toutes les demandes de licences pour 2021 dans un club Eau Douce devront être accompagnées d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, quelque soit la date du dernier document fourni.**